

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse-Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_152**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES  
MOBILITÉS**

**Date de la convocation :** Mercredi 25 septembre 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Marc GAUTIER à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** le choix de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse le 23 mars 2021 de ne pas retenir la compétence locale portant sur la mobilité tout en gardant la capacité à agir sur les mobilités du territoire par l'intermédiaire de la convention cadre signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes en matière de mobilité en janvier 2022,

**CONSIDÉRANT** la convention de délégation de compétences pour la réalisation d'une étude sur les mobilités en Cœur de Chartreuse signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes en matière de mobilité en décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** le souhait du territoire de se doter d'un document cadre qui sera également un support de débat politique pour déterminer les enjeux en matière de mobilité sur lesquels se positionneront en priorité les collectivités, Communes et Communauté de Communes,

**CONSIDÉRANT** aussi que c'est sur cette base que pourront être menés les négociations et les échanges avec les partenaires de la mobilité locale : Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicats des mobilités des territoires de Villes portes, et Département au titre des voiries et des dynamiques de solidarité et touristiques,

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la commission mobilité en date du 29 novembre 2023 quant à la réalisation d'un Schéma Simplifié de Mobilités,

**CONSIDÉRANT** la consultation mise en œuvre auprès de plusieurs prestataires spécialistes de la mobilité en capacité d'accompagner la CCCC sur la réalisation d'un Schéma Simplifié des Mobilités, et les offres reçues,

**CONSIDÉRANT** l'analyse des offres et la validation du Groupe de travail Mobilités,

**CONSIDÉRANT** que la meilleure offre technique et financière est celle du prestataire « Ebulis », pour un montant de 40 800 € TTC et l'aboutissement d'un schéma simplifié des mobilités pour Cœur de Chartreuse en mai 2025,

**CONSIDÉRANT** les financements obtenus sur cette démarche :

- Programme Avenir Montagnes Mobilités : aide de 50% dans la limite de 30 000 € HT, soit une aide financière de 15 000 €
- Convention de Délégation pour la « réalisation d'une étude des mobilités » : soutien à hauteur de 50%, ramené à 30% pour rester dans un plafond de financement maximal de 80% d'aides publiques.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le choix « Ebulis », pour la réalisation du Schéma Simplifié des Mobilités du territoire pour un montant de 40 800 € TTC.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la réalisation du Schéma Simplifié des Mobilités.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 octobre 2024

La Présidente,

Anne LENFANT.

